

Recommandations durant la période pré-électorale

Les conseils de développement **peuvent continuer à se réunir, formuler des avis et diffuser leurs travaux**, y compris durant la période précédant les élections municipales de 2026.

Nous vous proposons ci-dessous quelques recommandations, issues de l'expérience des membres de la CNCD

Ce qui est possible



- Maintenir les réunions et les groupes de travail habituels
- Produire et adopter des avis, contributions ou rapports
- Diffuser les productions, **dans les formats et canaux habituels**
- Être présent dans le débat public, **à condition de rester neutre**

Lignes de conduite recommandées durant la période pré-électorale



1. Assurer la neutralité du conseil de développement

S'abstenir de toute prise de position partisane et toute promotion de l'action de l'intercommunalité

2. S'inscrire dans la continuité des travaux de l'instance

Ne pas changer de rythme, de ton ou de mode de communication

3. Faire preuve de prudence

Éviter tous nouveaux sujets sensibles ou liés à la campagne, ne pas mentionner des projets à venir après les élections

La période de réserve



Elle démarre **six mois avant l'élection**, soit en **septembre 2025** pour les élections municipales de mars 2026.

Durant cette période, il est conseillé de communiquer de manière **factuelle, neutre et sans lien avec la campagne**.

Recommandations pour les membres candidats



- Inviter les membres déclarés candidats à ne pas prendre part aux activités du Conseil de développement pendant la durée de la campagne, et à ne pas s'exprimer en son nom.
- Sensibiliser l'ensemble des membres aux principes de neutralité et de réserve, notamment en évitant toute prise de position au nom du Conseil de développement sur les réseaux sociaux ou dans les médias.



En cas de doute

En l'absence de règle juridique précise et de jurisprudence établie, ces recommandations peuvent servir de repères. Il est rappelé que le juge demeure souverain en cas de contentieux.

Coordination nationale des conseils de développement

✉ coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr

☎ 07 83 98 56 01

